

CAPN A

Compte rendu des élus de la CGT Finances Publiques

CAPN de sélection des charges d'enseignement 2020

Cette CAPN s'est déroulée en audio conférence le 16 juin 2020.

Après lecture des déclarations Liminaires par les organisations Syndicales, cette CAPN a été l'occasion d'aborder différents sujets.

En introduction, concernant les scolarités en mode distanciel, le chef de bureau a rappelé qu'au moment de la prise de décision il n'y avait pas la visibilité actuelle. Si désormais la majorité des départements sont classés « vert », initialement il a fallu prendre des décisions dans l'urgence.

Il en a profité pour remercier l'engagement de l'ensemble des personnels de l'ENFiP sans lesquels cela n'aurait pas été possible.

Le directeur de l'ENFiP par intérim, Michel Ramir a précisé que le souci premier avait été de préserver les stagiaires et les chargés d'enseignement de toute contamination.

👉 La sélection des chargés d'enseignement

Pour rappel, à l'issue de la CAPN de pré-sélection des chargés d'enseignement en février dernier, les élus CGT avaient dénoncé cette frilosité de la part de l'ENFiP à ne sélectionner qu'un nombre restreint de candidats.

Force est de constater que les élus CGT ne s'étaient pas trompés. Le constat est amer puisque les recrutements ont été faits à minima, plusieurs établissements vont débiter une nouvelle rentrée sans vivier.

Le projet diffusé initialement, n'a pas évolué à la sortie de cette CAPN.

➡ **Pour la CGT** le recrutement des chargés d'enseignement doit passer par une présélection et une sélection. Les critères de recrutement ne doivent pas uniquement se baser sur des capacités techniques abordées lors d'un entretien. Si chaque candidat doit être évalué sur ses capacités techniques, ses capacités pédagogiques ne doivent pas être mises de côté et doivent faire l'objet d'une évaluation au même titre que ses capacités techniques.

L'ENFiP reconnaît l'investissement massif des équipes pédagogiques pendant ces dernières semaines mais en parallèle, elle leur demande de mener à bien de multiples travaux (réforme de la scolarité des contrôleurs, mise à jours des différentes scolarités) sans prendre en compte la charge de travail liée à la gestion de cette pandémie.

Ainsi, s'il est toujours agréable de se voir remercier pour son investissement, le fait de ne pas recruter suffisamment montre bien que les actes ne reflètent pas ces belles paroles.

Les rentrées se profilent à l'horizon et à ce stade des travaux, aucune clé de répartition des stagiaires par école n'est connue, la volumétrie par groupe est, elle aussi une inconnue. C'est dans ces conditions, sans aucune visibilité, que l'ENFiP et la DG ont fait le choix d'un recrutement à minima, alors que les promotions à venir seront plus importantes que celles de cette année, pire la plupart des établissements ne disposeront plus de viviers.

L'ENFiP de Toulouse, travaille dès à présent à la rédaction d'une fiche de poste pour pourvoir deux postes d'enseignant informaticiens au 1^{er} septembre.

Pour la CGT cette présélection suivi d'une sélection doit être la norme et ne doit pas être remplacée par la généralisation des fiches de poste.

☛ La formation des Inspecteurs Stagiaires (IS) :

La mise en place du distanciel a montré ses limites d'un part dans la construction qui s'est faite au fil de l'eau (Merci aux équipes pédagogiques) d'autre part dans les difficultés rencontrées par les « décrocheurs » (2400 stagiaires ont été pris en charge), qui a nécessité de relancer ces stagiaires. Bien évidemment un grand nombre de raisons expliquent ces décrochements, qu'il s'agisse de raison matérielle (zone blanches) ou des raisons familiales.

Les IS suivent actuellement un stage « pratique » qui a vocation à compléter la formation théorique suivie en distanciel. Le stage probatoire initialement prévu de mai à juillet se déroulera de septembre à novembre prochain.

Le stage actuel n'est pas le plus optimal possible au vu de l'état des services, mais il est loin d'être inutile.

A ce stade des réflexions, d'après le chef de bureau, il apparaît difficile de sanctuariser un temps dédié aux tuteurs, mais le sujet n'est pas oublié, soyons rassurés. Ce sujet sera abordé lors du groupe de Travail de septembre prochain.

➔ **Pour la CGT**, même s'il est évident que la crise sanitaire inédite a bousculé les calendriers, ce GT arrive un peu tard. La question du tuteur, aurait dû être abordée à de nombreuses reprises par le passé.

Il est de la responsabilité de la DG de dégager du temps et des moyens pour que les stagiaires soient accompagnés tout au long de leur stage d'autant que ce dernier est probatoire.

Cette crise aura permis toutefois de mettre en avant l'importance de créer du lien entre la formation théorique et pratique. La suppression d'un stage de découverte des services, la déconnexion entre la théorie et la pratique montrent bien ici toutes leurs limites. La formation en alternance revendiquée par la CGT aurait trouvé ici toute sa place, cette crise aura au moins mis en avant les limites de cette formation en deux temps et donne du poids à la mise en place d'une formation en alternance.

Sur leur régime indemnitaire et leurs droits sur la fin de l'année, l'ENFiP travaille actuellement sur une note de cadrage, traitant en particulier de ces deux points.

L'ENFiP et la DG privilégient une rentrée à partir de septembre en présentiel.

☛ La formation des Contrôleurs Stagiaires (CS) :

Le stage pratique qui devait se dérouler de mai à août a été écourté. Ces derniers ont rejoint leur direction d'affectation début juin.

Ils arrivent dans des directions qui au vu des derniers événements ne sont pas toujours à même de libérer des tuteurs pour les former. Une fois encore la question du tuteur se pose.

L'Enfip et la DG privilégient une rentrée à partir d'octobre en présentiel.

En mars dernier, lors d'un Groupe de Travail (GT), la DG avait annoncé la mise en place de la scolarité de demain pour les contrôleurs.

La pandémie a reporté le vote des décrets d'application, mais nous venons d'apprendre que le projet n'était pas reporté à ce stade, que les documents avaient été envoyés dans le circuit juridique, reste à savoir s'il sera validé dans les temps.

Le chef de bureau reconnaît qu'il s'agit là d'une position très inconfortable.

➔ **Pour la CGT**, cette réforme doit impérativement faire l'objet d'un report.

A ce stade des travaux, les chargés d'enseignement qui n'ont cessé d'être sollicités dans le cadre de la gestion de crise, qui se sont investis au quotidien, n'ont pas pu avancer sur la rédaction de cette nouvelle scolarité. En imposant la mise en place de cette scolarité de demain pour les contrôleurs dans un temps réduit, la DG et l'ENFiP imposeraient des pressions supplémentaires aux équipes pédagogiques en place, pire elles prennent le risque de dispenser une formation non finalisée aux futurs stagiaires.

Par contre la DG a tranché et maintient sa décision de limiter à 5 fois le nombre de passage des concours de la catégorie B.

L'ENFiP et la DG privilégient une rentrée à partir d'octobre en présentiel.

☛ La formation des agents C :

Pour les agents C recrutés au 18 mai 2020, le dispositif de distanciel a pu se renforcer pour leur scolarité. Dès le départ chaque agent a été constaté individuellement pour éviter le décrochage. Un chargé d'enseignement référent a été nommé dans l'idée que les agents C découvrent une administration nouvelle et pour prévenir des difficultés matérielles diverses.

Il est apparu important que les agents C aient un point d'entrée unique à travers le coordonnateur.

Pour l'ENFiP, ce dispositif fonctionne et fonctionne mieux que pour les IS et CS, mais cela demeure une appréciation mesurée. Le distanciel est adapté à des fondamentaux mais pas aux gestes métiers. Ce qui n'aura pas été fait en formation devra être fait en Formation Continue ou pendant le stage pratique probatoire.

L'ENFiP a eu le souci de rétablir le lien avec le stagiaire et d'apporter une attention personnalisée avec ces derniers par le biais de forum, visios, bi-latérales...

Rien n'aurait été possible sans l'engagement des chargés d'enseignement.

➔ **Pour la CGT** faire reposer sur les épaules d'un seul coordinateur la gestion de plusieurs agents est loin d'être satisfaisante.

Au vu des nombreuses problématiques rencontrés par les stagiaires, leur coordonnateur s'est vite transformé en «gentil géo» devant gérer les soucis techniques, de RH et les cours. Aujourd'hui ces derniers sont épuisés par la charge de travail qui repose sur leurs épaules, même si nous entendons les remerciements, cette solution ne doit pas perdurer.

Pour la CGT si cette solution a été mise en place dans l'urgence, elle ne doit pas devenir la règle mais bien rester l'exception.

Les lauréats de la liste complémentaire du concours commun d'agent C suivront leur formation en distanciel à compter du 24 août. Ce choix n'est malheureusement pas lié à la crise sanitaire mais bien à une surcharge du nombre de stagiaires dans les écoles qui n'auront pas la capacité d'accueillir la LC en présentiel.

➔ **Pour la CGT** c'est inadmissible, surtout lorsque l'on sait qu'une école dédiée à la formation des agents C a été fermée il y a quelques années.

👉 **Les lauréats de l'Examen Professionnel (EP) et les promus par Liste d'Aptitude de B en A (LA)**

Ces deniers ont été destinataires d'un message leur demandant de choisir entre l'ENFiP de Lyon et Noisy afin suivre leur formation en présentiel en septembre.

Leur formation socle initialement prévue en juin et juillet, se déroulera en école en septembre, elle passe ainsi de 6 semaines à 4 semaines. La formation bloc fonctionnel initialement de 4 mois est ramenée à 3 mois et ne se déroulera pas en établissement et sera du ressort des CIF, ACIF voire de la formation locale.

Les directions où sont affectés les EP-LA ont été informées de cette décision, elles devront tout mettre en œuvre pour former ces collègues:

Sur le suivi individuel de ces stagiaires, même si cela est souhaitable, cela apparaît très compliqué de le mettre en place.

➔ **Pour la CGT**, le manque de moyens humains au sein de l'ENFiP ne doit pas desservir les stagiaires. Les stagiaires qui vont suivre une formation, qui de par la crise, se retrouve amputée de plusieurs semaines, ne doivent pas faire les frais d'une politique de recrutement de chargés d'enseignement à minima décrétée par l'ENFiP et la DG.

👉 **Bilan**

Un bilan sera tiré de cette expérience inédite.

Les stagiaires venant de terminer leur formation théorique doivent dès à présent évaluer leur formation, tant en présentiel qu'en distanciel (Inspecteurs et contrôleurs stagiaires),

Il faut tirer un bilan tant sur les problématiques techniques que pédagogiques et sur l'autonomie des stagiaires (décrochage de certains) pour la rentrée à venir, au cas où une nouvelle vague toucherait la France.

➔ **La CGT** a réitéré à plusieurs reprises dans les échanges sa demande que l'ENFiP anticipe la rentrée en prévoyant deux scénarii, à savoir une rentrée en présentiel avec le maintien des gestes barrières et envisage une rentrée en cas de seconde vague épidémique.

Le chef de bureau a rappelé son souhait d'organiser une rentrée en présentiel et indiqué qu'à ce stade, sans connaître les consignes sanitaires à venir, il ne pouvait répondre positivement à cette requête.

Pour lui communiquer des informations trop tôt serait problématique.



POUR : Parité administrative

CONTRE : Organisations Syndicales explications de vote

➔ **Pour la CGT**, il s'agit de signifier à l'administration l'absence de vivier sur plusieurs établissements qui va avoir des conséquences sur les équipes pédagogiques dans un délai proche au vu des charges de travail à venir.

La formation professionnelle doit être une priorité au sein de la DGFIP et non un sujet annexe.